



**COMMISSION DE L'URBANISME**

**Rapport concernant la demande de dérogation à 0.33 relative au dossier DD 102062-2  
chemin des Coudriers 45**

---

Suite au mandat confié par le Conseil administratif en date du 7 décembre 2009, la commission s'est réunie le 19 janvier 2010 afin d'étudier la demande de dérogation à 0.33 relative au rapport des surfaces pour la construction d'un bâtiment à logements en habitat groupé au chemin des Coudriers 45, DD102062-2 (plans enregistrés le 19.10.2009).

La commission a accepté, avec sept voix « pour » et une abstention, la densification à 0.33, compte tenu d'un projet minergie et à la condition que le niveau du terrain soit remis au niveau du rez-de-chaussée (plain-pied), comme dans le projet initialement présenté. En outre, la commission recommande que l'aspect esthétique des façades soit retravaillé dans le sens du premier projet.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de dérogation précitée.

Ce rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Antoine ORSINI  
Rapporteur



**COMMISSION DE L'URBANISME**

**Rapport concernant l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins par un réseau « collectif privé »**

---

Suite au mandat confié par le Conseil administratif en date du 9 novembre 2009, la commission s'est réunie le 19 janvier 2010 afin d'étudier l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 95'000.- (TTC) en vue de l'assainissement des eaux du bassin versant des chemins de la Métairie et des Préjins par un réseau de canalisations en système séparatif d'évacuation des eaux claires et usées (réseau « collectif privé »). Ce crédit sera couvert à terme par la subvention cantonale et un prélèvement sur la taxe d'écoulement.

L'ouverture du crédit est approuvée par la commission à l'unanimité des membres présents.

La commission recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à l'ouverture de ce crédit.

Ce rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Antoine ORSINI  
Rapporteur